

# REGISTRE DE LA MÉMOIRE DU MONDE

## Archives de la Société des Nations 1919-1946

(Office des Nations Unies à Genève)

Réf. n° 2008-26

---

### PARTIE A - INFORMATIONS ESSENTIELLES

#### 1. RÉSUMÉ

La Société des Nations (SDN) a été conçue en 1919 à la suite des tragédies et des souffrances occasionnées par la Première Guerre mondiale. Les États vainqueurs ont réagi à la catastrophe en créant une organisation destinée à « développer la coopération entre les nations et [à] leur garantir la paix et la sûreté » en entretenant au grand jour des relations internationales fondées sur la justice et l'honneur. Le Pacte de la Société des Nations, qui constitue la première partie du Traité de Versailles, a défini les attributions de la première organisation intergouvernementale vouée à la paix, marquant un tournant radical vers une « institutionnalisation » des relations internationales.

Dans les années 1920, la Société des Nations a obtenu quelques succès remarquables en réglant des différends entre ses États membres et en renforçant la coopération économique et technique. Elle s'est particulièrement illustrée dans le domaine de l'assistance humanitaire en contribuant au retour des prisonniers de guerre et en établissant pour les réfugiés un cadre juridique qui a permis à ces derniers de commencer à reconstruire leur vie.

La montée des troubles économiques et du nationalisme extrémiste qui a marqué les années 1930 a conduit non seulement à une rupture de la coopération entre les États mais aussi à des conflits insolubles. Incapable d'empêcher que ces conflits ne débouchent sur la Seconde Guerre mondiale, la Société des Nations a perdu sa raison d'être et a fini par être dissoute en 1946.

Les archives de la Société des Nations sont un témoignage de la volonté des États membres de créer la première organisation intergouvernementale au service de la paix et de la coopération. Ces archives exceptionnelles comprennent des documents reçus et produits par le Secrétariat de la SDN et organisés par un service central d'enregistrement, des documents des différentes commissions rendant compte des travaux d'organes externes de la SDN concernant par exemple la reconstruction financière de l'Autriche et de la Hongrie, et les archives du Fonds mixte des réfugiés (« Fonds Nansen »). Ces dernières contiennent des documents émanant du Siège de Genève et de bureaux extérieurs concernant l'aide humanitaire, la logistique, l'emploi et l'assistance financière, les requêtes et la protection juridique. La collection des conventions, ratifications et autres instruments diplomatiques comprend des documents revêtant une grande importance juridique, avec les signatures de chefs d'État et des sceaux officiels.

Malgré son échec politique, la Société des Nations a laissé un héritage qu'illustrent bien la structure et les fonctions de l'Organisation des Nations Unies, dont les institutions spécialisées sont en grande partie fondées sur les travaux amorcés par la SDN. Le rôle inédit que celle-ci a joué en s'efforçant d'instaurer la paix et la coopération entre les nations est indéniable, et sa contribution est encore reconnue par les nombreux chercheurs et spécialistes qui consultent les archives aujourd'hui.

#### 2. INFORMATIONS SUR L'AUTEUR DE LA PROPOSITION

##### 2.1 Nom (personne physique ou morale)

Bibliothèque de l'Office des Nations Unies à Genève.

## **2.2 Relation avec l'élément considéré du patrimoine documentaire**

L'Organisation des Nations Unies est le propriétaire du fonds, qui est géré par le Groupe de l'enregistrement et des archives de la Bibliothèque de l'Office des Nations Unies à Genève.

## **2.3 Personne (s) à contacter**

Blandine Blukacz-Louisfert  
Sigrun Habermann-Box

## **2.4 Coordonnées complètes de la personne à contacter (adresse, téléphone, fax, adresse électronique)**

Blandine Blukacz-Louisfert  
Chef par intérim de la Section des services aux utilisateurs  
Bibliothèque de l'Office des Nations Unies à Genève  
Bureau B.254  
Palais des Nations  
CH - 1211 Genève 10  
Tel.: +41 22-917-36-15  
Fax: +41 22 917 04 18  
Courriel: [bblukacz-louisfert@unog.ch](mailto:bblukacz-louisfert@unog.ch)

Sigrun Habermann-Box  
Chef par intérim du Groupe de l'enregistrement et des archives  
Bibliothèque de l'Office des Nations Unies à Genève  
Bureau B.326  
Palais des Nations  
CH - 1211 Genève 10  
Tel.: +41 22-917-41-89  
Fax: +41 22-917-07-46  
Courriel: [shabermann-box@unog.ch](mailto:shabermann-box@unog.ch)

## **3. IDENTITÉ ET DESCRIPTION DE L'ÉLÉMENT DU PATRIMOINE DOCUMENTAIRE**

### **3.1 Nom et identification de l'élément**

**Archives de la Société des Nations 1919-1946**

**2175 mètres linéaires**

- Secrétariat de la Société des Nations (1919-1946)
- Fonds mixte des réfugiés (« Fonds Nansen ») (1920-1946)
- Fonds extérieurs de la Société des Nations (1919-1946)
- Conventions, ratifications et autres instruments diplomatiques (1920-1940)

### **3.2 Description**

#### **3.2.1 Contexte**

La Société des Nations, organisation conçue au lendemain de la Première Guerre mondiale, a été créée en 1919 en vertu du Traité de Versailles « pour développer la coopération entre les nations et pour leur garantir la paix et la sûreté » en entretenant au grand jour des relations internationales fondées sur la justice et l'honneur.

Le principal objectif de la Société des Nations était de régler les différends par tout moyen autre que la guerre. Avant d'être dissoute, la SDN a été saisie de plus de 60 différends internationaux. Durant les dix premières années de son existence, huit seulement des 30 parties qui étaient en litige ont recouru aux hostilités ou à la guerre.

La logique diplomatique à l'origine de la Société des Nations marquait un changement de pensée radical par rapport aux siècles précédents et la création de la SDN constitue une étape décisive vers une « institutionnalisation » des affaires internationales. Aussi la SDN a-t-elle depuis longtemps été considérée comme le laboratoire de l'Organisation des Nations Unies et comme un maillon nécessaire ayant donné corps à l'idée d'une organisation intergouvernementale et organisé l'internationalisme du XX<sup>e</sup> siècle.

### **3.2.2 Description de l'élément du patrimoine documentaire**

Les archives de la Société des Nations constituent une source exceptionnelle d'informations sur la SDN (1919-1946) et ses activités. Le fonds représente 2199 mètres linéaires de textes, documents, conventions, ratifications et autres instruments diplomatiques.

#### **Fonds du Secrétariat de la Société des Nations (1919-1946) 1440 mètres linéaires**

Le fonds du Secrétariat comprend tous les matériaux produits ou reçus au siège de la Société des Nations. Ce fonds est constitué de documents originaux du Secrétariat de la SDN (correspondance et documents reçus ou produits par les différentes sections ou les autres unités administratives du Secrétariat), ainsi que des publications officielles (imprimées ou ronéotées), procès-verbaux, documents de travail et autres types de documents émanant des divers organes qui composaient la SDN.

La correspondance et les dossiers des différentes sections du Secrétariat ont été traités, établis et conservés par un service d'enregistrement central, qui a en fait enregistré, classé, indexé et référencé la plus grande partie des matériaux. Pour des raisons pratiques, cependant, certaines sections du Secrétariat ont établi des archives indépendamment du système d'enregistrement, soit qu'elles étaient autorisées à fonctionner de façon autonome, soit qu'elles tenaient des archives parallèles, à usage interne, qui différaient souvent pas mal de celles qui étaient établies selon les règles officielles.

L'ensemble documentaire du Secrétariat comprend donc deux catégories de fonds: le fonds de l'Enregistrement et le fonds des Sections

Le **fonds de l'Enregistrement** contient des documents qui ont été reçus ou produits par les différentes sections ou les autres unités administratives du Secrétariat mais traités par le Service de l'enregistrement conformément aux règles officielles. Ils relèvent de l'un ou l'autre des trois ensembles chronologiques suivants: 1919-1927, 1928-1932 et 1933-1946.

Le **fonds des Sections** fait partie intégrante de l'ensemble documentaire du Secrétariat. Il représente une masse de documents qui n'ont pas été traités par le Service de l'enregistrement et dont la teneur, la classification interne, etc. diffèrent d'une section à l'autre. En tant que créations spontanées, ces documents se sont naturellement transformés en archives parallèles et contiennent des informations essentielles qui viennent compléter le fonds de l'Enregistrement.

### **Fonds mixte des réfugiés (« Fonds Nansen ») (1920-1946) 85 mètres linéaires**

Au printemps 1920, Fridtjof Nansen, scientifique norvégien, explorateur de l'Arctique et homme politique, a été nommé Haut-Commissaire de la SDN pour les prisonniers de guerre et chargé de faciliter le rapatriement des nombreux prisonniers de guerre. En deux ans, Nansen a organisé le rapatriement dans leur pays d'origine de quelque 450 000 ex-prisonniers de guerre depuis 26 pays.

En 1921, Nansen a été nommé Haut-Commissaire pour les réfugiés russes. Il a en outre joué un rôle de premier plan dans l'organisation des secours d'urgence pour les victimes de la famine en Russie en 1921-1923 et s'est occupé, à partir de 1922, du problème des réfugiés d'Asie mineure.

L'une des ses plus grandes réalisations a été l'introduction d'un système de protection juridique pour les réfugiés, le « passeport Nansen », qui a fini par être reconnu par 52 États.

A la mort de M. Nansen en 1930, la Société des Nations a créé l'Office international Nansen pour les réfugiés, qui a poursuivi jusqu'en 1938 l'œuvre humanitaire entreprise. De 1939 à 1946, le Haut-Commissariat pour les réfugiés établi sous l'égide de la Société des Nations a pris le relais.

Le Fonds mixte des réfugiés (« Fonds Nansen ») contient la correspondance reçue et envoyée, des projets et des versions finales de rapports, et des documents administratifs émanant du Siège de Genève et des bureaux extérieurs. Les sujets traités sont notamment l'aide humanitaire, la logistique, l'emploi et l'assistance financière, les requêtes et la protection juridique. On trouve également dans ce fonds un certain nombre de dossiers de réfugiés.

Le Fonds Nansen comprend les sous-ensembles suivants :

- Le fonds de l'Enregistrement (1920-1947)
- Le fonds des commissions (1919-1947)
- Le fonds des sections (1924-1941)

### **Fonds extérieurs de la Société des Nations (1919-1946) 650 mètres linéaires**

Cet ensemble documentaire comprend une collection d'archives qui ont été constituées en dehors du Secrétariat, qu'elles aient été produites par des unités administratives relevant directement du Secrétariat ou par des organes plus ou moins autonomes (comme, par exemple, les commissions administratives) associés à la SDN, à ses organisations spécialisées et à leurs comités, etc.

Plus précisément, cet ensemble contient :

- Les fonds des commissions (documents d'organes externes de la SDN) concernant la reconstruction financière de l'Autriche et de la Hongrie
- Les fonds de la Commission d'administration de la Sarre
- Les fonds de la Commission mixte pour les échanges de populations grecque et turque
- Les fonds de la Commission mixte pour la Haute-Silésie
- Les dossiers produits par la Section économique et financière du Secrétariat de la Société des Nations installée à Princeton durant la Seconde Guerre mondiale
- Les archives des bureaux de la SDN à Berlin et à Londres

## **Conventions, ratifications et autres instruments diplomatiques (1920-1940) 24 mètres linéaires**

Cette collection est constituée d'instruments diplomatiques dont la plupart ont été conclus sous les auspices de la Société des Nations et dont certains ont également été déposés auprès du Secrétaire général de la SDN. Elle comprend des conventions, protocoles et autres accords, des résolutions, déclarations officielles, protocoles d'amendement au Pacte de la Société des Nations, etc., ainsi que des documents concernant l'activité conventionnelle tels que les ratifications, modifications, actes additionnels aux protocoles, dénonciations de conventions ou d'autres accords, adhésions à des clauses facultatives ou finales, instruments d'adhésion aux conventions, etc., enregistrements et publications, dossiers d'admission à la SDN, ratifications d'adhésion au Pacte, etc.

Les sujets traités sont les suivants:

- Questions politiques : accords de règlement pacifique de différends internationaux ou de problèmes frontaliers, accords sur la protection de la ville libre de Danzig, plébiscite de la Sarre, questions de désarmement (lutte contre le commerce des armements), Convention pour la prévention et la répression du terrorisme, etc.
- Contrôle du système des mandats et conventions sur l'esclavage
- Dossiers émanant de la Cour internationale de justice : codification du droit international, etc.
- Conventions sur le statut des réfugiés ainsi que la protection des minorités raciales, religieuses et linguistiques
- Questions sociales comme la traite des femmes et des enfants, les publications contraires aux bonnes mœurs, les conventions pour la répression du trafic illicite d'opium et des autres drogues nuisibles, etc.
- Questions relatives au transit et aux communications, comme l'unification du droit sur le trafic routier et fluvial, les accords pour l'uniformisation du système maritime, etc.
- Questions commerciales : accords pour une action économique concertée, conventions commerciales, conventions sur le faux monnayage et les formalités douanières, restrictions aux importations et aux exportations, convention sur l'assistance financière aux États agressés, ratifications, protocoles, actes additionnels sur la collaboration économique et financière avec différents États et sur la reconstruction, clauses d'arbitrage dans les contrats commerciaux, divers documents (conventions, protocoles, ratifications, actes finals, etc.) concernant la Conférence pour l'unification du droit en matière de lettres de change et de billets à ordre, etc.
- Conventions et accords sur l'agriculture, conventions vétérinaires, etc.
- Questions relatives à la coopération intellectuelle

### **3.2.3 Instruments de recherche**

- Répertoire général, 1919-1946, 1978, 3 vol.

Il s'agit du principal instrument de recherche, qui donne rapidement une idée des ensembles documentaires existants et permet de procéder du général au particulier.

- Guide des archives de la Société des Nations, 1919-1946. Genève, 1999

- Annuaire de la Société des Nations 1920-1938. Genève, 1927-1938, Vol. 1 à 8
- Index des noms et des sujets (sur fiches) du Service de l'enregistrement
- Répertoire alphabétique des dossiers du personnel
- Index du Service de l'enregistrement 1919-1946 : Section 6A (Mandats) et 6B (Esclavage) (3 volumes)
- Index du Service de l'enregistrement 1919-1946 : Sous-section 2 (Commission administrative) et Sous-section 41 (Minorités)
- 1920-1940, Conventions, ratifications et autres instruments diplomatiques
- catalogue en ligne sur la base de données scopeArchiv - Description fondée sur la norme ISAD (G).

### **3.2.4 Histoire des archives**

La Bibliothèque de la Société des Nations a commencé à constituer des collections d'archives sur l'histoire des relations internationales. En 1931, elle a fait l'acquisition d'un fonds d'archives très important sur le mouvement pacifiste : les archives privées d'Alfred Fried et de Bertha von Suttner, pacifistes autrichiens à partir de la fin du XIXe siècle. Ces archives forment, avec les collections du Musée, les Collections historiques de la Bibliothèque.

En 1946, à la disparition de la SDN, la bibliothèque et tous les autres biens de la Société des Nations (c'est-à-dire les archives du Secrétariat et le bâtiment) ont été transmis à la toute nouvelle Organisation des Nations Unies. Quelques dossiers ont été remis aux départements et sections du Secrétariat de l'ONU afin qu'ils s'en servent pour fonder leurs activités administratives et politiques, mais le gros des archives de la SDN est resté dans les sous-sols du Palais des Nations.

À la fin des années 50, alors que les historiens commençaient à s'intéresser aux archives de la Société des Nations, les documents qui avaient été envoyés à New York ont été progressivement rapatriés à Genève et confiés à la Bibliothèque. Grâce à un don de la Fondation Carnegie pour la paix internationale, les archives de la SDN ont été classées et inventoriées avant d'être finalement ouvertes au public en 1969. Les archives et les collections historiques de la Société des Nations constituent désormais une section de la Bibliothèque et une salle de lecture spéciale a été aménagée aux fins de leur consultation.

Environ 90 % des archives de la SDN sont restées dans leur état original. Les seules pertes relativement graves concernent quelques dossiers ultérieurs du fonds des Sections, les archives de certains bureaux extérieurs et les documents des deux premiers secrétaires généraux. Les documents de Sir Eric Drummond ont été détruits pendant la Seconde Guerre mondiale, tandis que ceux de Joseph Avenol ont été donnés au Quai d'Orsay par ses exécuteurs testamentaires. Les différents déplacements occasionnés par le déménagement de certains bureaux sont bien documentés et le personnel du service d'enregistrement de l'époque ainsi que les archivistes de l'ONU ont veillé à maintenir l'ordre original des documents.

### **3.2.7 Bibliographie**

*Guide des archives de la Société des Nations*, Organisation des Nations Unies : Genève, 1999. ISBN 92-1-101006-3

Archives de l'UNESCO. Guide des archives des organisations internationales, Première partie: Le système des Nations Unies. Série de l'UNESCO « Documentation, bibliothèques et archives : Bibliographies et activités de référence », UNESCO, Paris, 1984.

United Nations Organization. The League of Nations 1920-1946: Organisation and Accomplishments. A Retrospective of the First International Organization for the Establishment of the World Peace. New York, Genève: Organisation des Nations Unies, 1996.

### **3.2.8 Experts**

**Jean-François PITTELOUD**, Archiviste adjoint au Comité international de la Croix-Rouge

Adresse:

Comité International de la Croix Rouge

Archives

19 avenue de la Paix

Suisse -1202 Genève

Tel. +41 22-730-28-32

Courriel: [jpitteloud.gva@icrc.org](mailto:jpitteloud.gva@icrc.org)

**Professeur Antoine FLEURY**, Institut européen de l'Université de Genève

Principal domaine de recherche: histoire des relations internationales au XX<sup>e</sup> siècle, notamment sous l'angle des rapports économiques; relations internationales de la Suisse.

Adresse:

Université de Genève

Département d'histoire générale

5, rue Saint-Ours

Suisse -1211 Genève 4

Tel.: + 41 22-379-70-82

Courriel: [Antoine.Fleury@lettres.unige.ch](mailto:Antoine.Fleury@lettres.unige.ch)

**Martyn HOUSDEN**, Maître de conférence en histoire moderne, Département des sciences sociales and humaines, Université de Bradford

Principaux domaines de recherche: histoire de l'Allemagne (1918-1945); les réfugiés dans la région des pays baltes et de la mer Noire dans les années 1920.

Adresse:

University of Bradford

Department of Social Sciences and Humanities

Royaume-Uni - Bradford BD7, 1DP

Tel.: +44 01-226-37-00-61

Courriel: [v.m.housden@bradford.ac.uk](mailto:v.m.housden@bradford.ac.uk) ; [m.housden@btopenworld.com](mailto:m.housden@btopenworld.com)

## **4. JUSTIFICATION DE LA PROPOSITION D'INSCRIPTION SUR LE REGISTRE/ ÉVALUATION PAR RAPPORT AUX CRITÈRES DE SÉLECTION**

### **4.1 L'authenticité est-elle établie?**

Les archives de la Société des Nations ont été produites par la SDN dans le cadre de ses activités. Le Service de l'enregistrement était chargé d'enregistrer, de classer et d'archiver chaque document. L'index des noms et des sujets établi par le Service de l'enregistrement pour faciliter les recherches constitue toujours l'un des instruments les plus utiles pour accéder aux documents et atteste de l'authenticité et de l'intégrité des fonds.

En outre, bien que certains ensembles documentaires, comme le fonds du Secrétariat, aient été déplacés à plusieurs reprises au gré des déménagements, les archives sont restées aux mains et donc sous le contrôle de la Société des Nations ou de son successeur, le système des Nations Unies.

## **4.2 L'intérêt universel et le caractère unique et irremplaçable sont-ils établis ?**

Née de la volonté des vainqueurs de la Première Guerre mondiale d'empêcher la répétition d'une guerre effroyable, la Société des Nations avait pour objectif de maintenir la paix universelle dans le cadre des principes fondamentaux du Pacte accepté par ses membres « pour développer la coopération entre les nations et pour leur garantir la paix et la sûreté ».

Les premières années d'existence de la Société des Nations ont été marquées par des succès remarquables. Conformément aux dispositions du Pacte, plusieurs différends internationaux - entre la Suède et la Finlande, et entre la Grèce et la Bulgarie - ont été réglés pacifiquement. Les accords de Locarno signés en octobre 1925, qui ont marqué les débuts d'une réconciliation franco-allemande, ont été confiés à la SDN. Conséquence directe, l'Allemagne - vaincue et exclue de la SDN par le Traité de Versailles en 1919 - est devenue membre de l'organisation en 1926. En 1929, le représentant de la France, Aristide Briand, a présenté à l'Assemblée le tout premier projet politique d'une union fédérale européenne.

En dépit de ces premiers succès, la Société des Nations n'est parvenue à empêcher ni l'invasion de la Mandchourie par le Japon ni l'annexion de l'Éthiopie par l'Italie en 1936, non plus que celle de l'Autriche par Hitler en 1938. L'impuissance de la SDN à prévenir un nouveau conflit mondial, la désaffection d'une partie des États membres et le déclenchement de la guerre proprement dite ont ajouté à sa faillite à partir de 1940.

Si la Société des Nations a failli dans sa première mission qu'était la sécurité collective, elle peut se prévaloir d'importants succès dans le domaine de la coopération technique internationale, activité qui était considérée comme secondaire. Sous ses auspices, un nombre considérable de conférences, commissions intergouvernementales et réunions d'experts se sont tenues à Genève, dans des domaines aussi divers que la santé et les affaires sociales, les transports et les communications, les affaires économiques et financières et la coopération intellectuelle. Ce travail fructueux a été validé par la ratification de plus d'une centaine de conventions. L'activité sans précédent accomplie au bénéfice des réfugiés par le Norvégien Fridtjof Nansen à partir de 1920 mérite également d'être soulignée.

Enfin, les processus et structures prévus dans le Pacte de la Société des Nations et élaborés ensuite durant les années d'activité de la SDN ont constitué une précieuse expérience dont l'organisation qui lui a succédé, l'Organisation des Nations Unies, devait bénéficier. De fait, le système des Nations Unies et nombre de ses institutions trouvent leur origine dans la structure de la Société des Nations.

Les diplomates, fonctionnaires et membres du personnel de la Société des Nations ont œuvré avec énergie et dévouement à la réalisation des objectifs de l'organisation. Les 2175 mètres linéaires d'archives témoignent de leurs efforts et fournissent aux chercheurs d'utiles enseignements historiques pour la compréhension des relations internationales actuelles.

### ***Caractère unique et irremplaçable***

Les archives qu'il est proposé d'inscrire sont uniques et irremplaçables car il s'agit des archives originales produites par la Société des Nations, première organisation internationale ayant eu pour vocation d'assurer la paix dans le monde. Elles témoignent des efforts déployés par les diplomates, les membres du personnel et les premiers fonctionnaires internationaux de l'entre-deux-guerres pour promouvoir la coopération entre les nations afin de garantir la paix et la sécurité. Elles illustrent également l'importance de l'organisation de la SDN ainsi que son histoire, de ses débuts prometteurs en 1919 à son échec et à sa dissolution finale en 1946.



#### **4.3 Un ou plusieurs des critères (a) de l'époque, (b) du lieu, (c) des personnes, (d) du sujet et du thème, (e) de la forme et du style sont-ils satisfaits ?**

Les critères auxquels satisfont les archives de la Société des Nations sont les suivants : (a) l'époque, (b) le lieu, (c) les personnes, (d) le sujet et le thème.

##### **(a) Époque**

Les archives rendent compte des espoirs et des difficultés de la période du XX<sup>e</sup> siècle qu'a été l'entre-deux-guerres, la SDN ayant traité de toutes les grandes questions internationales de l'époque, telles que la sécurité collective, les troubles économiques et financiers et les crises humanitaires.

##### **(b) Lieu**

En 1946, au moment de la dissolution de la Société des Nations, M. G. de Blanck, représentant de Cuba, a déclaré ce qui suit : « Ce que l'on a appelé 'l'esprit de Genève' était quelque chose de plus fort que le Pacte [de la Société des Nations]... Lorsque la Charte [de l'Organisation des Nations Unies a été élaborée], c'est -nous le savons - sous l'impulsion de cet esprit de Genève. »

Cet esprit est l'esprit d'ouverture et d'indépendance de la population de Genève. Il s'est manifesté pour la première fois pendant la Renaissance, lorsque Genève a été un lieu d'accueil pour les adeptes de la religion réformée qui étaient persécutés. Ces réfugiés qui arrivaient par milliers ont apporté avec eux une culture diversifiée et un intérêt pour les affaires du monde. Depuis 200 ans, Genève a vu la signature, en 1872, du premier traité international d'arbitrage jamais conclu dans le monde, ainsi que de nombreuses initiatives individuelles et collectives pour la paix et l'assistance humanitaire. C'est dans cet esprit que Genève a été choisie pour accueillir la première organisation internationale au service de la paix, la Société des Nations.

Cette décision a été fondamentale dans l'évolution de Genève en tant que cité véritablement internationale. La ville est aujourd'hui le siège d'un grand nombre d'organisations internationales, dont beaucoup appartiennent au système des Nations Unies.

##### **(c) Personnes**

Les archives de la Société des Nations témoignent du travail de nombreuses personnalités illustres et éminentes. On n'en citera que quelques unes :

Des secrétaires généraux de la SDN : Sir Eric Drummond (Royaume-Uni), Joseph Avenol (France), Sean Lester (Irlande).

Des représentants à la SDN : des ministres des affaires étrangères comme Aristide Briand (France), Gustav Stresemann (Allemagne) et Austen Chamberlain (Royaume-Uni), principaux négociateurs du Traité de Locarno et lauréats du Prix Nobel de la Paix en 1925 et 1926 respectivement ; Nicolae Titulescu (Roumanie), Ignacy Paderewski (Tchécoslovaquie), Edvard Benes (Roumanie), Inazo Nitobe (Japon), Carlos Saavedra Lamas (Argentine; Prix Nobel de la paix 1936), Wellington Koo (Chine), Aga Sultan Mohamed Shah (Aga Khan) (Inde).

Des scientifiques et des artistes, membres du Comité international de coopération intellectuelle, comme Béla Bartók, Thomas Mann, Marie Curie, Albert Einstein et Henri Bergson.

Fridtjof Nansen, explorateur de l'Arctique et homme politique, a entrepris son œuvre humanitaire à la fin de la Première Guerre mondiale et a été nommé par la SDN Haut-Commissaire pour les prisonniers de guerre, puis Haut-Commissaire pour les réfugiés. Grâce à lui, 450 000 prisonniers de guerre ont pu être rapatriés. Sa personnalité et son dévouement ont été déterminants dans la mise en place d'un système international d'aide aux réfugiés qui existe toujours aujourd'hui sous la forme du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

#### **(d) Sujet et thème**

Les sujets et les thèmes illustrés dans les archives découlent des fonctions et des activités politiques de la Société des Nations, qui portent notamment sur les questions suivantes :

- La sécurité collective
- Le règlement pacifique des différends par la voie de la conciliation, de l'arbitrage et du règlement judiciaire
- Le désarmement
- Les minorités en Europe et au Proche-Orient
- Le contrôle des mandats sur les colonies et autres territoires
- Le projet d'Union européenne, etc.

La SDN s'occupait en outre des questions pratiques ci-après, en application des articles 23 à 25 du Pacte :

- Les réfugiés
- La santé
- Des questions sociales, comme l'esclavage, la lutte contre les stupéfiants et la traite des femmes et des enfants
- La coopération intellectuelle
- L'économie mondiale et le commerce international, notamment l'assistance financière aux États membres
- Les communications et le transit, etc.

#### **4.4 Des problèmes de rareté, d'intégrité, de menace et de gestion sont-ils associés à l'élément considéré ?**

##### **4.4.1 Rareté**

Les archives de la Société des Nations dont l'inscription est proposée sont rares en ce sens qu'elles contiennent les documents de la première organisation politique internationale consacrée à la paix qui a révolutionné les relations internationales. Elles nous donnent une idée de la première expérience de sécurité collective jamais mise en œuvre et ont déjà fait bénéficier de leurs enseignements l'organisation qui a pris le relais, à savoir l'Organisation des Nations Unies. Les sous-fonds que constituent les conventions, ratifications et autres instruments diplomatiques contiennent en outre un ensemble de documents officiels qui conservent une valeur juridique et portent la signature originale de chefs d'État, et notamment des sceaux officiels.

##### **4.4.2 Intégrité**

Les archives de la Société des Nations sont demeurées dans leur état original pour environ 90 % d'entre elles. Les seules pertes relativement graves concernent quelques dossiers ultérieurs du fonds des Sections, les archives de certains bureaux extérieurs et les documents des deux premiers secrétaires généraux. Les documents de Sir Eric Drummond ont été détruits pendant la Seconde Guerre mondiale, tandis que ceux de Joseph Avenol ont été donnés au Quai d'Orsay par ses exécuteurs testamentaires.

Les différents déplacements occasionnés par le déménagement de certains bureaux sont bien documentés et le personnel du service d'enregistrement de l'époque ainsi que les archivistes de l'ONU ont veillé à maintenir l'ordre original des documents.

#### **4.4.3 Menace**

L'état des documents est satisfaisant. Cependant, ainsi qu'il est expliqué de façon plus détaillée à l'annexe I concernant le plan de gestion des archives de la Société des Nations, les installations de stockage au Palais des Nations ne sont pas conformes aux normes de conservation, et ce en raison de l'état d'un bâtiment qui a été construit dans les années 1930 et dans lequel il n'a pas été prévu d'espace pour les archives. La Bibliothèque de l'ONUG appelle donc activement l'attention sur la nécessité d'assurer à ses archives des conditions de stockage adéquates et réfléchit à des solutions à cet égard.

#### **4.4.4 Plan de gestion**

Voir l'annexe I : Plan de gestion des archives de la Société des Nations.

### **5. INFORMATION JURIDIQUE**

#### **5.1 Propriétaire de l'élément du patrimoine documentaire (nom et coordonnées complètes)**

Office des Nations Unies à Genève  
Bibliothèque  
Palais des Nations  
CH - 1211 Genève 10

#### **5.2 Dépositaire de l'élément du patrimoine documentaire (nom et coordonnées complètes, si le dépositaire n'est pas le propriétaire)**

Voir 5.1.

#### **5.3 Statut juridique :**

##### **(a) Régime de propriété**

Propriété de l'Organisation des Nations Unies

##### **(b) Accessibilité**

Dans l'ensemble, les archives de la Société des Nations, compte tenu d'un délai de communicabilité de 40 ans après la clôture des documents, sont désormais accessibles au public. Un petit nombre de documents demeurent inaccessibles car ils sont classés confidentiels et ne sont communicables qu'au terme d'un délai de 60 ans après leur clôture. C'est le cas de dossiers d'anciens membres du personnel de la SDN, qui ont été conservés même après la cession des biens de la SDN à l'ONU.

##### **(c) Droit d'auteur**

L'Organisation des Nations Unies détient le droit d'auteur pour les archives propres à la Société des Nations.

##### **(d) Administration responsable**

Le Groupe de l'enregistrement et des archives de la Bibliothèque de l'Office des Nations Unies à Genève est responsable de l'administration des archives.

## **6. PLAN DE GESTION**

OUI, il existe un plan de gestion.

## **7. CONSULTATION**

**7.1 Rendre compte de la consultation (a) du propriétaire du patrimoine ; (b) du dépositaire ; (c) de votre comité national ou régional de la *Mémoire du monde* au sujet de la proposition d'inscription :**

**(a) Propriétaire : Organisation des Nations Unies**

**(b) Dépositaire : Bibliothèque de l'Office des Nations Unies à Genève**

## **PARTIE B - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

### **8. ÉVALUATION DES RISQUES**

Les documents se trouvent actuellement dans un état satisfaisant mais, du fait de l'acidité du papier, une détérioration naturelle devrait se produire. Des mesures sont régulièrement prises pour réduire ce phénomène.

Les conditions générales qui prévalent dans le bâtiment et qui ne sont pas conformes aux normes de conservation constituent une menace plus importante. Une « Étude des conditions de stockage dans les services des archives et de la bibliothèque de l'ONUG » a été réalisée en 2004 par Mme Helen Forde, spécialiste de la conservation, suite à une inondation qui a touché les archives de l'ONUG. Les mesures à court terme qui ont été recommandées pour assurer la protection des documents et que la Bibliothèque pouvait prendre ont été adoptées. S'agissant des recommandations à long terme, qui consistent à remplacer les installations de stockage ou à les améliorer de façon radicale, la Bibliothèque de l'ONUG réfléchit activement à des solutions dans le cadre d'un groupe de travail en concertation avec des responsables de l'Office.

### **9. ÉVALUATION DE LA CONSERVATION**

Comme indiqué au paragraphe 8 ci-dessus (*Évaluation des risques*), les documents se trouvent actuellement dans un état satisfaisant. Pour améliorer les conditions de conservation à long terme, les mesures suivantes sont prévues :

- Traitement à des fins de conservation du Fonds mixte des réfugiés grâce au conditionnement, au microfilmage et à la numérisation des documents.
- Conservation préventive systématique des documents du fonds du Secrétariat.

Les conventions, ratifications et autres instruments diplomatiques ont été traités conformément aux normes de conservation et sont stockés dans une nouvelle unité de rayonnage mobile qui s'adapte à leur format particulier.

## **PARTIE C - SOUMISSION DE LA PROPOSITION**

La proposition d'inscription est soumise par :

PIERRE LE LOARER, bibliothécaire en chef, Office des Nations Unies à Genève.

(Signature)..... Date) .....